

**MAIRIE de VALCIVIERES**  
**Département du Puy-de-Dôme**

**ARRETE N° 1-26**  
**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2026**  
**Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux**  
**pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

**Le Maire de VALCIVIERES,**

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
- Vu la délibération n° 342 du 13 octobre 2021 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
- Vu l'arrêté du 06 janvier 2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 21 décembre 2021 ;
- Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

**Arrête :**

**Article 1 :**

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme SEGA Françoise</i>	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	

**Total des agents promouvables : 1**

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

**Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1**

Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

**Article 2 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à VALCIVIERES,  
le 31 décembre 2025.

**Le Maire de Valcivières,**



**André VOLDOIRE**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié par affichage le : 31/12/2025.